



AETA AUDIO SYSTEMS
Centre d'affaires La Boursidière
Rue de la Boursidière

92357 LE PLESSIS ROBINSON

tél : 33 (0)1 41 36 12 00

www.aeta-audio.com

Conditions Générales de Location

I DURÉE DE LOCATION

1. La durée de location se calcule par journées de 24h, non fractionnables et débute au moment de l'enlèvement ou de l'expédition du matériel, pour se terminer au moment de la restitution ou du retour du matériel.
2. L'enlèvement et le retour du matériel se font du Lundi au Jeudi inclus, entre 8h30 heures et 18h00 et le vendredi de 8h30 à 16h00.
3. Tout dépassement de l'horaire prévu entraînera un supplément de facturation.
4. En accord avec le service de location, le matériel peut être retiré la veille.
5. La durée du week-end s'entend du Vendredi 12h00 au Lundi matin avant 10h.
6. La durée de location initialement prévue, peut être prolongée en accord avec le loueur et fera l'objet d'un complément de facturation suivant les conditions tarifaires en vigueur.

II OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le client s'engage à :

1. Confirmer sa réservation par écrit : bon de commande, télécopie, courrier, courrier électronique..
Le matériel ne sera remis que moyennant la fourniture d'un bon de commande.
2. Pour tout nouveau client Particulier ou Société, à l'enlèvement, fournir un bon de commande ainsi qu'une caution de garantie.
Cette caution, variable suivant la valeur du matériel, sera rendue après retour, vérification du matériel, et paiement total de la location.
3. Vérifier avec le technicien le bon état du matériel loué.
4. Aucune contestation ne pourra être retenue après une location si le matériel n'est pas testé à son retour, en présence d'un de nos techniciens.
5. Prévenir immédiatement AETA Audio Systems, en cas de panne survenant en cours de location ; les réclamations à posteriori ne seront pas admises.
6. Ne pas ouvrir et modifier le réglage interne d'un appareil ; en cas d'infraction à cette clause, le client en assume l'entière responsabilité et sera facturé de la remise en état du matériel.
7. Ne réclamer aucune indemnité, ni dommage et intérêts.
8. A régler suivant le tarif en vigueur, tout déplacement de technicien ou toute assistance technique demandée.
9. Accepter sans restriction nos conditions générales de location.

III ASSURANCE

Nous rappelons que tout bon de commande doit comporter les références de la société émettrice, et qu'il engage la responsabilité de celle-ci vis-à-vis de AETA Audio Systems.

IV FACTURATION

1. Matériel et service sont facturés suivant le tarif en vigueur.
2. Les prix indiqués s'entendent hors taxes, hors assurance.
3. La TVA en vigueur est applicable sur tout le tarif de location.
4. Tous les frais de transport, aller et retour, de douane sont à la charge du client.
5. La société se réserve le droit à tout moment de modifier son tarif.

V PAIEMENT

1. Tout nouveau client devra s'acquitter du paiement de la location à l'enlèvement du matériel.
2. En cas de non-respect des conditions de règlement-des pénalités de retard seront facturés, suivant le barème légal en vigueur.

VI OBLIGATIONS DU LOUEUR

1. AETA Audio Systems s'engage à fournir un matériel en parfait état de fonctionnement.
2. Un essai peut être effectué lors de l'enlèvement du matériel.
3. En cas d'anomalie ou de panne survenant en cours d'utilisation, AETA Audio Systems, fera son possible pour intervenir rapidement (réparation ou échange).

Si le défaut constaté est le fait de notre matériel, notre intervention ne sera pas facturée.

Si, le dysfonctionnement est dû à une mauvaise utilisation de l'appareil, le déplacement sera facturé selon le tarif en vigueur.

VII ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Dans le cas d'un litige entre le loueur et le locataire, le tribunal de NANTERRE (Hauts de Seine) sera seul compétent.